République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
~~~~~~
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021
~~~~~~

BUDGET PRINCIPAL 2021 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés	Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.
Procurations	M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.
Absents	M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : *16*	Présents : 39	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;
VU l'article L.1612-2 du même code ;
VU la délibération n°2131 du Conseil communautaire en date du 22 mars 2021 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2021 ;
VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 15 février 2021.

CONSIDERANT les éléments de contexte du budget principal 2021 et les tendances budgétaires suivantes :

- Section de fonctionnement

Elle s'élève à 30 453K€ contre 23 741K€ en 2020 soit une évolution de + 12,82% par rapport à 2020. Cette évolution comprend l'intégration dans le budget principal des budgets annexes SOM et ADS. Ce budget comprend la reprise d'un excédent antérieur reporté de 6 456K€. Cet excédent est en diminution par rapport à celui reporté en 2020 qui était de 7 307K€ car il a été utilisé pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
Les ratios des annexes budgétaires sont calculés sur la base du niveau de population du territoire de la communauté de communes au 01/01/2021 soit 40 201 habitants (39 292 en 2020).

- Recettes

Chapitre 013 : L'inscription budgétaire s'élève à 145K€ (110K€ en 2020).
Chapitre 70 : Le montant des produits et ventes diverses (services) s'élèvera à 2 591K€ (contre 2016K€ en 2020 et 1 975K€ en 2019). Cette évolution est due en grande partie aux recettes des structures petite enfance (crèches).
Chapitre 73 : Les recettes fiscales ont été évaluées à partir des perceptions 2020 pour les impôts ménages et la CFE, de la taxe foncière sur le non bâti (0%), et d'une stabilité des taux de fiscalité de CFE de TH et de foncier non bâti (pas d'augmentation prévue en 2020). Il est prévu une hausse de 2 points du taux FNB et 0,58 points de TEOM.
Les taux prévus en 2021 sont les suivants :12.99% pour la taxe d'habitation ; 5.19% pour la taxe sur le foncier bâti (contre 3.19%) ; 16.76% pour la taxe sur le foncier non bâti ; 38.71% pour la CFE ; 17.61% pour la TEOM (contre 17,03%).
Le produit fiscal de CVAE prévu en 2021 devrait se maintenir au niveau de celui de 2020 et prend en compte l'envoi des rôles prévisionnels pour l'année 2021. Le montant global des impôts et taxes s'établira à 18 570K€. Elles représentent 60,98% du budget principal 2021 si l'on tient compte de la reprise de l'excédent antérieur reporté (ou 77,38% si l'excédent n'est pas pris en compte).
Chapitre 74 : La recette de DGF, quant à elle, est estimée sur les bases perçues en 2020 comme l'a annoncé le gouvernement. Le montant sera donc de 1 400 K€ pour un montant global sur ce chapitre de 2 563K€ contre 2 533K€ en 2020.
Chapitre 75 : Le montant prévisionnel 2021 sera de 90K€ (88K€ en 2020).
Chapitre 77 : Le montant des produits exceptionnels s'élèvera à 34K€ (50K€ en 2020).

- Dépenses

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général s'élèvera à 3 648K€ (contre 5 293K€ en 2020 comprenant 2 947K€ de dépenses non affectées).
Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été évaluées à 9 994K€ (contre 7 370K€ en 2020) en tenant compte des évolutions lié au GVT et des évolutions réglementaires récentes qui ont touché la fonction publique territoriale, soit essentiellement la revalorisation des grilles indiciaires (PPCR) et la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP).
Chapitre 014 : Les atténuations de produits comprennent les attributions de compensation ajustée au titre des services mutualisés avec les communes qui sont inscrites sur les bases du réalisé 2020 pour 1 450K€. Le reversement FNGIR est corrigé sur la section des dépenses de fonctionnement (1 829 K€). Le montant du chapitre sera en diminution par rapport à l'année 2020 du fait du transfert au chapitre 65 de la contribution au SCH pour 3 568K€.
Chapitre 65 : Le montant des autres charges de gestion courante sera de 4 945K€ en augmentation par rapport à 2020 (1 195K€) lié à l'inscription dans ce chapitre de la contribution au SCH pour 3 568K€ (inscrit au chapitre 014 en 2020).
Chapitre 66 : Le montant des charges financières s'élèvera à 455K€ en prévision de futurs emprunts contractés sur l'année 2021.
Chapitre 67 : Pour ce qui concerne les charges exceptionnelles, elles s'établiront à 10 K€.
Chapitre 68 : Pour cette année 2021, sont inscrits 200K€ en provisions pour risques et charges dans le but de prévoir la clôture de certains budgets annexes dans les prochaines années. Ces provisions permettront d'anticiper le déficit que devra supporter le budget principal pour l'aménagement des parcs d'activité économique.
Chapitre 022 : Des dépenses imprévues sont inscrites pour un montant de 1627 K€ et ne devrait pas être exécutée. Elles se substitue au montant des dépenses non affectées du chapitre 011 en 2020.
Chapitre 042 : Le montant des dotations aux amortissements s'élèvera à 1151K€ contre 835K€ en 2020 après intégration du SOM.
Chapitre 023 : Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèvera cette année à 5.000K€ (contre 3 800K€ en 2020). La maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité dégage un autofinancement important qui permet de diminuer le recours à l'emprunt, de couvrir le remboursement du capital annuel et donc d'autofinancer une partie des opérations d'investissement.

- Section d'investissement : elle s'équilibre à 11 287K€ contre 12 375K€ au BP 2020. Elle comprend la reprise anticipée d'un déficit antérieur reporté de 1 315K€ contre 2 160K€ au BP 2020 ainsi que l'affectation du résultat 2020 pour 2 222 K€

- Recettes

Chapitre 10 : Les dotations, fonds diverses représenteront 820K€ contre 800 K€ au BP 2020.
Chapitre 13 : Le montant des subventions s'élèvera à 583 K€ contre 400K€ au BP 2020.
Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élèvera à 1 356K€ contre 2 223K€ en 2020.
Chapitre 040 : Le montant des amortissements est de 1 156 K€ correspond au chapitre 042 en fonctionnement.
Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement s'élèvera à 5.000 K€.

- Dépenses

  - 5 216 K€ d'opérations individualisées contre 5 665 K€ en 2020
  - 1 471 K€ de crédits non individualisés hors remboursement d'emprunt
  - 906 K€ de restes à réaliser en dépenses contre 520 K€ en 2020
  - 437 K€ de dépenses imprévues

Soit un total de dépenses réelles d'investissement de 9 065 K€ prévues au BP 2021 contre 7 892K€ en 2020.

⇨ Montants consolidés et ratios

Le BP2021 consolidé s'élève à 30 453 K€ en fonctionnement contre 32 793 K€ en 2020 et 11 287 K€ en investissement contre 15 110 K€ en 2020.
A fin 2021, le niveau d'épargne brute est évalué à 1 778 K€ et le niveau d'épargne nette à -161 K€.
Pour mémoire, en 2020, le niveau d'épargne brute était de 2 644 K€ et le niveau d'épargne nette à 850 K€.
Le ratio d'épargne brute était de 13,49% en 2020 et la capacité de désendettement était de 7,7 ans, alors qu'elle est prévue à 8,7 ans à fin 2021 avec un taux d'épargne brute de 6%.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget principal 2021 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Transmission au Représentant de l'État
N° 2570 le 19 avril 2021
Publication le 19 avril 2021
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 19 avril 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2964-BF-1-1

Budget principal 2021 - Budget primitif 2021.

Section de fonctionnement des dépenses et des recettes :

Fonctionnement DEPENSES			
		BP21	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	3 648 196,00	**Adopté à l'unanimité**
012	Charges de personnel	9 994 670,41	**Adopté à l'unanimité**
014	Atténuation de produits	3 419 510,00	**Adopté à l'unanimité**
65	Autres charges de gestion courante	4 945 652,00	**Adopté à l'unanimité**
66	Charges financières	455 500,00	**Adopté à l'unanimité**
67	Charges exceptionelles	10 000,00	**Adopté à l'unanimité**
68	Provisions pour risques et charges	200 000,00	**Adopté à l'unanimité**
022	Dépenses imprévues	1 627 325,06	**Adopté à l'unanimité**
042	Dotation aux amortissements	1 151 600,00	**Adopté à l'unanimité**
023	Virement à la section d'investissement	5 000 970,20	**Adopté à l'unanimité**
	DEPENSES DE L'EXERCICE VOTE	**30 453 423,67**	

Fonctionnement RECETTES			
		BP21	Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 456 509,18	**Adopté à l'unanimité**
013	Atténuation de charges	145 787,00	**Adopté à l'unanimité**
70	Produits et ventes diverses	2 591 884,00	**Adopté à l'unanimité**
73	Impôts et taxes	18 570 927,00	**Adopté à l'unanimité**
74	Dotations Subventions	2 563 564,00	**Adopté à l'unanimité**
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	**Adopté à l'unanimité**
77	Produits exceptionnels	34 752,49	**Adopté à l'unanimité**
	RECETTES DE L'EXERCICE VOTE	**30 453 423,67**	

Budget principal 2021 - Budget primitif 2021.

Section d'investissement des dépenses et des recettes :

Investissement DEPENSES HORS OPERATION			
		BP21	Résultats du vote
001	Solde exécution invt reporté	1 315 939,09	**Adopté à l'unanimité**
16	Emprunts, cautionnements	1 940 000,00	**Adopté à l'unanimité**
20	Immobilisations incorporelles	421 190,00	**Adopté à l'unanimité**
204	Subventions d'équipement	50 000,00	**Adopté à l'unanimité**
21	Immobilisations corporelles	938 000,00	**Adopté à l'unanimité**
23	Immobilisations en cours de construction	62 250,00	**Adopté à l'unanimité**
020	Dépenses imprévues	437 849,34	**Adopté à l'unanimité**
RAR20	Restes à réaliser 2020	906 132,66	**Adopté à l'unanimité**
	Total dépenses d'invt hors opérations	**6 071 361,09**	

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATION			
N° opé	Nom opé	BP21	**Résultats du vote**
1024	Abbaye Aniane	100 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1049	Plan de restauration du patrimoine	50 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1050	Activités de Pleine Nature (APN)	40 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1054	Réhabilitation logements communaux (PLH)	230 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1055	PIG	256 480,00	**Adopté à l'unanimité**
1064	Aménagement gîtes équestres	20 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1067	Site Web	10 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1073	Création crèche Montarnaud	6 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1075	Programme haut débit	253 200,00	**Adopté à l'unanimité**
1081	Aménagement aire accueil gens du voyage	20 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1082	Aménagement bergerie Aniane	130 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1085	Activités nautiques APN	42 180,00	**Adopté à l'unanimité**
1086	Requalification crèche Montarnaud en EMI	35 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1088	Maison des Services de l'Environnement	258 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1089	Plan paysage	50 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1090	Nouveau plan de circulation 2017-2027	20 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1093	Etudes urbaines communes	45 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1094	Opération Cœur de Ville	100 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1095	Opération façade	250 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1096	Réserve foncière	1 738 289,00	**Adopté à l'unanimité**
1097	Aide investissement d'entreprise	475 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1098	Plan enseigne	90 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1099	matériel et équipements LP	25 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1102	Chapelle abbaye aniane	200 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1103	Cloitre abbaye aniane	300 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1104	Maison de la pierre abbaye	85 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1106	Matériels et équipements EMI	20 000,00	**Adopté à l'unanimité**
1107	Equipements informatiques CCVH	200 630,00	**Adopté à l'unanimité**
1108	Aménagement PDD	71 500,00	**Adopté à l'unanimité**
1109	Abords abbaye aniane	95 000,00	**Adopté à l'unanimité**
	Total opérations d'investissement	**5 216 279,00**	**Adopté à l'unanimité**
	TOTAL Dépenses investissement	**11 287 640,09**	**Adopté à l'unanimité**

Investissement RECETTES TOTALES (Inclus opérations)			
		BP21	**Résultats du vote**
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	973 884,80	**Adopté à l'unanimité**
10	affectation du résultat 2020 (1068)	2 222 071,75	**Adopté à l'unanimité**
13	Subventions d'investissement	583 048,32	**Adopté à l'unanimité**
16	Emprunts	1 356 065,02	**Adopté à l'unanimité**
040	Amortissements	1 151 600,00	**Adopté à l'unanimité**
021	Vir. de la section de fonctionnement	5 000 970,20	**Adopté à l'unanimité**
			Adopté à l'unanimité
RAR20	Restes à réaliser 2020		**Adopté à l'unanimité**
	RECETTES DE L'EXERCICE	**11 287 640,09**	

243 400 694

BUDGET PRINCIPAL
BP2021

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 39
Nombre de suffrages exprimés : 44

Présenté par le Président

VOTES : Pour : Contre :

Date de convocation : 01/04/2021

Le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 12 avril 2021

Le Conseil communautaire

Commune	Nom				Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC				
ANIANE	Nicole	MORERE				
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD				
AUMELAS	Ronny	PONCE	Sandrine	LOUKANI (suppléante)		
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile	LEMOINE (suppléante)		
ARGELLIERS	Pierre	AMALOU	Florence	LAUSSEL (suppléante)		
BELARGA	José	MARTINEZ	Cécile	LANGREE (suppléante)		
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE	Jean-Manuel	YORIS (suppléant)		
GIGNAC	Jean-François	SOTO				
GIGNAC	Martine	LABEUR				
GIGNAC	Olivier	SERVEL				
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ				
GIGNAC	Philippe	LASSALVY				
GIGNAC	Stéphanie	BOUGARD-BRUN				
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL				
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis	RANDON (suppléant)		
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Danielle	HOCHART (suppléante)		
LAGAMAS	Christian	VILOING	Pierre	ANCIAN (suppléant)		
LE POUGET	Thibaut	BARRAL				
LE POUGET	Josette	CUTANDA				
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUJENS				

Commune	Nom				Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU				
MONTARNAUD	Gilles	HENRY				
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI				
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Catherine	GIL (suppléante)		
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO	Bernard	PINGAUD (suppléant)		
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles	BOULOUYS (suppléant)		
POUZOLS	Véronique	NEIL	Francis	RICARD (suppléant)		
PUECHABON	Xavier	PEYRAUD	Christelle	AVIAT (suppléante)		
PUILACHER	Martine	BONNET	Mohamed	EL MAHI (suppéant)		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN				
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC				
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES				
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS				
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ				
ST ANDRE DE SANGONIS	Maria	MENDES CHARLIER				
ST ANDRE DE SANGONIS	René	GARRO				
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal	THEVENIAUD (suppléant)		
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard	CAUMEIL (suppléant)		
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL	Jean-Philippe	MORESMAU (suppléant)		
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE				
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK				
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN				
ST PARGOIRE	Agnès	CONSTANT				
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne	GELLY (suppléante)		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Monique	VIALLA (suppléante)		
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie	MOYANO (suppléante)		
VENDEMIAN	David	CABLAT	Christine	FERNANDEZ-FAUCILHON (suppléante)		

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le A ,le